



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mercredi 16 novembre 2022 20h

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin tenue le 16 novembre 2022 et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants :

**Monsieur Mario Groleau**

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

**Madame Micheline Grenier**

Vice-présidente et mairesse de la Municipalité de Saint-Frédéric

**Monsieur Gino Vachon**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

**Madame Patricia Labbé**

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

Membres non-votants :

**Monsieur Jacques Berthiaume**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Frédéric

Membres absents :

**Monsieur Sylvain Cloutier**

Maire de la Municipalité de Saint-Jules

**Monsieur René Leduc**

Secrétaire-trésorier du CA et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

**Monsieur Joël Giguère**

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

Assistent également de la Régie :

**Monsieur Marc-André Paré**

Directeur général et greffier-trésorier

**Monsieur Israël Dodier**

Directeur incendie



## 1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022;
4. Affaires découlant du procès-verbal;
5. Comptes à payer 1er septembre au 31 octobre 2022;
6. Correspondance;
  - PRACIM
7. Interventions septembre et octobre 2022;
8. Suivi budgétaire au 31 octobre 2022;
9. Avis de motion règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
10. Projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie;
11. Avis de motion règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin.
12. Projet de règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin.
13. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
14. Embauche nouveaux pompiers;
15. Quote-part incendie;
16. Politique de courtoisie;
17. Calendrier des assemblées publiques 2023;
18. Nomination président;
19. Divers :
  - Achat tablette informatique pour prévention
20. Période de questions;
21. Date de la prochaine réunion (18 janvier 2023);
22. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Micheline Cloutier d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-11-16-01



2022-11-16-02

**3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022**

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par Gino Vachon que le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Affaires découlant du procès-verbal**

- Aucun point

2022-11-16-03

**5. Comptes à payer 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2022**

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2022.

Il est proposé par Mario Groleau que les comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2022 pour un montant de 17 584,77\$ soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. Correspondance**

- PRACIM

La Direction des infrastructures aux collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fait parvenir une correspondance en suivi de la demande au programme PRACIM pour la construction d'une nouvelle caserne incendie. La demande n'a pas été retenue pour la sélection de l'automne 2022 et sera reconduite à la présélection de janvier 2023.

**7. Interventions septembre et octobre 2022**

Mario Groleau présente les différentes interventions des mois de septembre et octobre 2022 pour information.

**8. Suivi budgétaire au 31 octobre 2022**

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 31 octobre 2022 pour information. Il fait état d'un surplus de 104 278,34\$.

**9. Avis de motion règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie**

Micheline Grenier donne un avis de motion, à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement 2022-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie. Des copies du projet de règlement sont disponibles à la caserne incendie située au 100, avenue Commerciale Tring-Jonction.





2022-11-16-04

10. Projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie

Il est proposé par Gino Vachon d'adopter le projet de règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats portant le numéro 2022-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Avis de motion règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin

Patricia Labbé donne un avis de motion, à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement 2022-02 édictant établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin. Des copies du projet de règlement sont disponibles à la caserne incendie située au 100, avenue Commerciale Tring-Jonction.

2022-11-16-05

12. Projet de règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin

Il est proposé par Mario Groleau d'adopter le projet de règlement établissant un service de sécurité incendie pour la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin portant le numéro 2022-02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-11-16-06

13. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



- ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;
- ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Centre en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Centre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



2022-11-16-07

**14. Embauche nouveaux pompiers**

Marc-André Paré présente les candidats retenus suite au processus de sélection. Les candidats proposés sont :

- |                         |                |
|-------------------------|----------------|
| 1. Émile Lessard        | St-Séverin     |
| 2. Alexis Vachon        | St-Frédéric    |
| 3. Mathieu Nolet-Vachon | Tring-Jonction |
| 4. Thomas Groleau       | Tring-Jonction |

Il est proposé par Mario Groleau de procéder à l'embauche de ces 4 nouveaux pompiers en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de les inscrire à la formation pompier 1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-11-16-08

**15. Quote-part incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part incendie des municipalités est réparties en quatre versements;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs dépenses surviennent en début d'année et que la ventilation de la quote-part incendie en quatre versements fait en sorte que la Régie doit utiliser sa marge de crédit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a proposé de ventiler la quote-part incendie en trois versements plutôt que quatre lors de son assemblée ordinaire du 16 novembre 2022;

Il est proposé par Gino Vachon de répartir la quote-part incendie aux municipalités en trois versements au lieu de quatre à partir de l'année 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-11-16-09

**16. Politique de courtoisie**

Il est proposé par Patricia Labbé d'adopter la politique de courtoisie visant à identifier les actions de la Régie lors du décès dans la famille d'un membre du conseil d'administration ou d'un employé de la Régie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-11-16-10

**17. Calendrier des assemblées publiques 2023**

Mario Groleau présente le calendrier des assemblées publiques de la Régie pour l'année 2023.

Il est proposé par Micheline Grenier que le calendrier des assemblées publiques 2023 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**





2022-11-16-11

**18. Nomination président 2023**

Considérant qu'une Régie intermunicipale doit nommer un président annuellement, il est proposé par Gino Vachon et résolu unanimement par les administrateurs de nommer Mario Groleau à titre de président de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin pour l'année 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2022-11-16-12

**19. Divers**

- Tablette informatique pour prévention

Afin d'optimiser le travail de prévention résidentielle par les pompiers, il est proposé par Mario Groleau et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une tablette informatique en 2022 pour la prévention. La tablette doit répondre aux spécifications de PG Solutions pour le module de prévention mobile.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20. Période de questions**

- Aucune question

**21. Date et lieu de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 18 janvier 2023 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2022-11-16-13

**22. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20h18 par Patricia Labbé que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mario Groleau  
Président

Marc-André Paré  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.